

Entête de l'affilié concerné

ANNEXE 3.2 : Lettre autorisant MAROCLEAR à mouvementer les comptes espèces de l'affilié à Bank Al-Maghrib

En notre qualité de **Société de Bourse Dépositaire**, représentée dans le SRBM par, nous avons l'honneur de vous informer que nous autorisons Bank Al-Maghrib à enregistrer au débit et au crédit de nos comptes ci-après mentionnés les écritures relatives au dénouement de nos transactions titres :

- Compte de PONA Bourse n° : pour les opérations dénouées en batch (transactions de bourse) ;
- Compte de PONA Gré à Gré : pour les opérations dénouées en temps réel (opérations gré à gré).

La présente autorisation est accordée à titre permanent et sans réserve aucune. Elle demeure en vigueur jusqu'à révocation expresse de notre part.

Il demeure entendu qu'en considération des ordres que Bank Al-Maghrib aura à exécuter en vertu de la présente, soit au débit soit au crédit de nos comptes précités, aucune responsabilité de celle-ci ne saurait être recherchée pour quelque raison que ce soit, sachant que seul MAROCLEAR est responsable vis-à-vis de¹ _____ quant à la bonne exécution du mandat qui lui est conféré.

A....., le.....

Cachet et signatures de l'affilié	Cachet et signatures du participant mandaté	Accusé de réception de Bank Al-Maghrib	Accusé de réception de Maroclear

¹ Nom de l'Etablissement